



RÈGLEMENT DES COURS

L'inscription aux parascolaires suppose l'acceptation du règlement suivant.

ORGANISATION DES COURS

- Les cours sont organisés pendant l'année scolaire.
- Le calendrier reprenant les dates des cours et les congés se trouve en annexe.
- Certains professeurs peuvent être absents pour raisons professionnelles ou médicales. Dans ce cas, et dans la mesure du possible, le coordinateur vous en informera. Les cours annulés feront l'objet d'une récupération prévue selon le calendrier.
- Afin d'assurer une certaine homogénéité dans les cours, une réorientation dans un groupe mieux adapté peut être proposée au participant par le professeur.

ABSENCE ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- En cas d'annulation d'une inscription aucun remboursement n'est applicable à l'exception de la présentation d'un certificat médical excédant quinze jours adressé au secrétariat par courrier électronique ou postal. Dans pareil cas, un remboursement intégral est octroyé à partir du 16° jour d'incapacité sur base des séances restantes et déjà payées.
- En cas d'absence du participant, **aucune récupération n'est possible.**

INSCRIPTION ET PAIEMENT DES COURS

Nous vous remercions de bien vouloir régler les droits d'inscription sur le compte de parascolaire BE81 0689 0017 9124 avec comme communication « Nom Prénom Dossier n° ... » selon les modalités suivantes :

- Lors de l'inscription, paiement minimum d'un acompte de 80 € par inscription d'une heure au parascolaire (si deux heures : 160€)
- Au plus tard pour le 15/11, paiement minimum d'un second acompte de 80€ par inscription d'une heure au parascolaire (si deux heures : 160€)
- Le solde est à régler avant le 15/01

Toboggan se réserve le droit de supprimer votre inscription en cas de non-respect des modalités de paiement.

Les inscriptions en cours d'année peuvent être acceptées en fonction des places disponibles. Le paiement se fera au prorata des cours restants.

RÉDUCTION

Une réduction de 10€ vous sera octroyée pour une famille ou un enfant dès la troisième activité.

Cette réduction doit être demandée par mail à l'adresse secretariat@info.club avant le début du premier cours.





RÈGLEMENT DES COURS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, et après envoi du 1er rappel sans frais selon les conditions et délais visés à l'article XIX.2 du Code de droit économique, le client sera tenu au paiement :

1) d'intérêts au taux de 5% l'an (taux directeur majoré de 8 points)

2) d'une indemnité forfaitaire calculée de la manière suivante sur le montant restant dû :

- Inférieur ou égal à 150 € : 10 €
- Compris entre 150,01 € et 500 € : 20 € augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 €.
- Supérieur à 500 € : 30 € augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500 €, avec un maximum de 2.000 €.

Des intérêts et une indemnité forfaitaire identiques seront dus au client en cas d'inexécution de ses obligations par l'entreprise. Ceux-ci seront calculés sur le préjudice réellement subi et démontré par le client.

Ces conditions seront appliquées SAUF si un accord d'échelonnement de paiement est mis en place avec le bureau.

